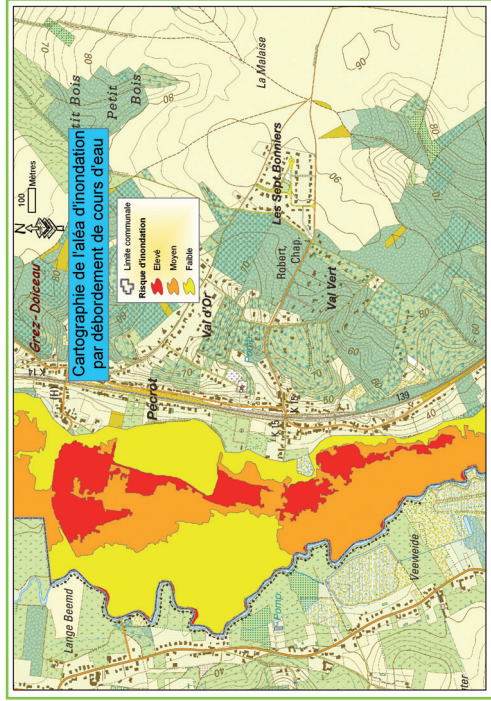


11. Zones inondables (données de 2001-2002)



Extrait de la carte de l'aléa d'inondation (édition MRW, 2006)





Dyle et affluents - État des lieux

11. Zones inondables



Le premier inventaire des zones inondables du bassin de la Dyle date de 1994. Il a été réalisé par le Contrat de rivière en collaboration avec les communes et les gestionnaires des cours d'eau. En 2001-2002, le bassin de la Dyle est à nouveau inventorié, via la méthode des enquêtes de terrain (voir plus bas).

Cet inventaire de 2001-2002 a été réalisé par Stéphanie Lange, attachée à la Cellule de coordination du Contrat de rivière. La Région wallonne a apporté un soutien financier spécifique pour ce second inventaire.

Dans la foulée de l'adoption du Plan PLUIES de lutte contre les inondations adopté en 2003, la Région wallonne publie les premières cartes officielles de l'aléa d'inondation en 2006.

Grâce au travail pionnier mené dans le bassin de la Dyle, le sous-bassin Dyle-Gette est un des premiers à bénéficier de cette cartographie.

[Méthodologie :

- L'enquête de terrain consiste à collecter de la façon la plus exhaustive possible les informations concernant les inondations "historiques". La période prospectée ne dépasse pas 25 ans, pour tenir compte des capacités de mémorisation des événements de crues par les riverains et par les autres publics ciblés.
- Les informations sont recoupées auprès des riverains des cours d'eau, ainsi que des administrations gestionnaires des cours d'eau, des administrations communales, des services de secours et de tous autres acteurs pouvant fournir des informations utiles (pêcheurs, associations....).

La cartographie de l'aléa d'inondation en Région wallonne :

- En 1996, le Contrat de rivière Dyle et affluents innove, en commandant aux Facultés universitaires de Gembloux (Unité d'Hydrologie et d'Hydraulique agricole) une étude pilote relative aux inondations dans les vallées de la Thyle et de la Nethen.
- Cette étude servira de base à la méthodologie mise en place quelques années plus tard par la Région wallonne pour élaborer la cartographie des zones inondables sur l'ensemble de la Wallonie.
- La méthodologie s'applique uniquement aux débordements des cours d'eau. Elle a été mise au point par le GTI (Groupe Transversal Inondations) au sein du Ministère de la Région wallonne. Elle s'applique uniquement aux débordements des cours d'eau.

La réalisation de la carte repose sur la complémentarité de différentes approches :

- les statistiques hydrologiques (estimation des débits extrêmes de crue à partir des hauteurs d'eau mesurées) ;
- la modélisation hydraulique (calculs de niveaux d'eau extrapolés pour former des surfaces d'eau, lesquelles sont comparées à un modèle numérique de terrain pour en extraire les zones inondées) ;

- l'hydropédologie (utilisation de la carte des sols et des données topographiques des cartes IGN pour identifier la "courbe enveloppe", zones naturelles à l'intérieur desquelles les inondations par débordement de cours d'eau sont susceptibles de survenir et de former des sols alluviaux) ;
- les enquêtes de terrain (voir plus haut).

[À retenir :

- Les vallées les plus sujettes à des débordements de cours d'eau dans le bassin de la Dyle sont celles de la Thyle, du Train et de la Nethen (voir la carte).
- En deuxième lieu, viennent les vallées de l'Orne, du Nil et du Smohain.
- La Dyle, la Houssière, le Pinchart et le Ry du Prê des Saules complètent la liste.
- Les autres cours d'eau du bassin connaissent des débordements plus ponctuels dans l'espace ou plus occasionnels. Ils peuvent aussi être concernés par des inondations dues à des remontées d'égouts ou des remontées de nappes phréatiques.
- La carte de l'aléa d'inondation comprend les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement "naturel" de cours d'eau.
- Trois valeurs d'aléa sont déterminées : faible, moyenne et élevée (voir l'extrait de carte).
- La valeur de l'aléa est déterminée par la combinaison de deux facteurs : la récurrence de l'inondation (période de retour ou occurrence) et son importance (profondeur de submersion).
- Dans le bassin Dyle-Gette, 5.260 hectares sont situés en zones d'aléa d'inondation, ce qui correspond à 5,6 % du bassin versant.
- Parmi ces 5.260 hectares de zones "inondables", 82 hectares présentent un aléa d'inondation élevé en zone urbanisée.

[Perspectives :

- La Directive 2007/60 du 17 septembre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des inondations doit être traduite en droit wallon dans les deux ans.
- Un projet de règlement régional d'urbanisme pour les inondations est à l'étude depuis de nombreuses années. Il tarde à être adopté. Ce règlement complètera la carte de l'aléa d'inondation et l'arsenal juridique dont les communes disposent aujourd'hui pour contrôler l'urbanisation dans les zones à risques d'inondation.
- La carte de l'aléa d'inondation constitue aussi un outil d'aide à la décision pour les gestionnaires des cours d'eau. Elle permet de fixer les priorités en matière de travaux à réaliser pour réduire les risques de débordement de cours d'eau (remise à gabarit des ouvrages d'art, aménagement de bassins d'orage et de zones d'expansion de crues.....).
- Une deuxième carte fera bientôt son apparition : la carte des risques. Elle croisera l'aléa d'inondation et les activités humaines. Le risque sera réputé d'autant plus élevé que l'aléa d'inondation est élevé et qu'il y a des habitations, des services ou des bâtiments publics.